

Entre / Between :

DBO Expert inc.

501, chemin Giroux, Sherbrooke (Québec) J1C 0J8
1 866 440-4975 / 819 846-3642

info@dboexpert.com

N° Système /
System #

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

et / and;

Nom du propriétaire / Name of owner

Téléphone / Telephone

Mobile

Courriel / Email

Ci-après le « Propriétaire » / Hereinafter the "Owner"

N° Client /
Client #

| |
|--|
| |
|--|

Langue de correspondance
Language for correspondence:

Français

English

Lieu du Système / Location of System:

Adresse postale / Mailing Address:

Numéro civique / Civic Number

Numéro civique / Civic Number

Rue / Street

Rue / Street

Ville / City

Province

Ville / City

Province

Code Postal / Postal Code

Pays / Country

Code Postal / Postal Code

Pays / Country

Détails du Système / System Details

Date d'installation /
Installation Date :

| |
|--|
| |
|--|

Mode de distribution /
Distribution Mode :

Gravitaire / Gravity-fed

Pompé / Pumped

Nombre de chambres à coucher /
Number of Bedrooms :

| |
|--|
| |
|--|

Installateur autorisé / Authorized Installer :

Concepteur / Designer :

Le Propriétaire détenant un Système de DBO Expert inc. convient avec elle d'un contrat de suivi dudit Système selon les clauses et modalités prévues ci-après :

The Owner of a System made by DBO Expert Inc. hereby contracts with it for maintenance services, subject to the following terms and conditions:

- ✓ Moyennant des frais annuels en 2023 de 104,50 \$, taxes incluses, payables chaque année avant le 15 mars. Les frais annuels augmenteront chaque année selon les indices des prix à la consommation majoré de 1,5 % au maximum. Voir verso.
- ✓ Je déclare avoir pris connaissance de toutes les clauses de ce contrat, tant au recto qu'au verso, et de bien en comprendre les termes et la portée.
- ✓ J'autorise DBO Expert inc. à obtenir une copie des plans de conception de mon Système de mon concepteur afin de les joindre à mon dossier.

- ✓ The payment of annual fees in 2023 of \$104.50 including tax, payable each year prior to March 15. Annual fee increases cannot be higher than consumer price indices, plus 1.5%. See reverse.
- ✓ I declare having read all sections, front and back, of this agreement, and that I fully understand its terms and conditions.
- ✓ I authorize DBO Expert Inc. to obtain a copy of the System's design from my designer to complete my file.

J'accepte de recevoir de l'information par courriel de la part de DBO Expert inc. / I agree to receive information by email from DBO Expert Inc.

DBO Expert inc. Représenté par / Represented by

Nicolas Fournier, Président-directeur général / CEO

X

Signature du propriétaire / Signature of the owner

Lieu de signature /
Signed in :

Ville / City

ce / this

Date

Signature

Lieu de signature /
Signed in :

Ville / City

ce / this

Date

Sherbrooke, Québec

TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT DE SUIVI

Le présent contrat est un contrat d'entretien au sens de l'article 3.3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées du ministère de l'Environnement du Québec (RLRQ c. Q-2, r. 22) (ci-après le « Règlement ») pour un système de traitement des eaux usées de type secondaire ou secondaire avancé de marque Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic ou System O)) (ci-après le « Système ») fabriqué par DBO Expert inc., tel qu'exigé par l'article 3.3 du Règlement. Ce contrat de suivi entre en vigueur à compter de la réception par DBO Expert inc. du contrat signé par le Propriétaire ainsi que de l'acquiescement des frais annuels par le Propriétaire du Système. Toute somme payable à DBO Expert inc. en vertu du présent contrat de suivi sera conformément à la politique de facturation annuelle appliquée par DBO Expert inc. au moment d'un tel paiement. Le Propriétaire accepte que les obligations de DBO Expert inc. en vertu du présent contrat de suivi soient exécutées par un représentant ou sous-traitant dûment autorisé de DBO Expert inc.

OBLIGATION DE DBO EXPERT INC.

Obligation principale : Le maintien d'un contrat de suivi annuel, en conformité avec le Règlement susmentionné, à la condition que le contrat de suivi soit en vigueur avant le 15 mars de chaque année.

Obligations accessoires :

- Offrir un soutien technique à distance au Propriétaire du Système et répondre à distance dans un délai raisonnable à tout appel de service de la part du Propriétaire sans frais supplémentaires.
- Tenir un registre des informations sur l'installation et ses inspections annuelles.
- Maintenir la garantie limitée de 20 ans sur les conduites Advanced Enviro))Septic
- Effectuer chaque année un entretien minimal de façon à atteindre les performances attendues, c'est-à-dire :
 - Vérifier le niveau d'eau dans les piézomètres
 - Ajuster les égalisateurs, au besoin
 - Inspecter visuellement l'état du terrain pour des signes de dysfonction
 - Faire des recommandations au Propriétaire, le cas échéant
 - Transmettre le rapport d'inspection annuelle à la municipalité appropriée

De plus, DBO Expert inc. s'engage à effectuer un diagnostic par téléphone. Si nécessaire, un technicien se déplacera chez le Propriétaire afin d'y faire un diagnostic complet jusqu'à concurrence de deux déplacements sans frais additionnels pendant la durée du contrat de suivi, à moins d'indication contraire. Toute action supplémentaire découlant du diagnostic (technicien, équipement, déplacement, etc.) est au frais du Propriétaire.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Dans le cadre du présent contrat, le Propriétaire s'engage à :

- Maintenir en vigueur ce contrat de suivi en acquittant la facture envoyée au courriel ou à l'adresse de correspondance, le cas échéant, indiqué au dossier du Propriétaire avant le 15 mars de chaque année;
- Déposer une copie de ce contrat de suivi auprès de sa municipalité;
- Utiliser ledit Système selon le Guide d'utilisation disponible sur le site dboexpert.com;
- Assurer l'accès au dit Système à DBO Expert inc., incluant aux capuchons et couvercles du Système, afin que la visite d'inspection annuelle prévue au présent contrat puisse être effectuée adéquatement. Lorsque le Système installé chez le Propriétaire n'est pas accessible par voie carrossable, le Propriétaire s'engage à fournir à DBO Expert inc. les moyens pour y accéder afin que la visite puisse être effectuée. Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer si le site n'est pas accessible au moment du passage;

Exclusions : La fosse septique et son préfiltre, s'il y a lieu, ne sont pas inclus dans la technologie System O)) et donc ne sont pas sujets à ce contrat de suivi.

FRAIS ANNUELS ET MODIFICATIONS

Les frais annuels prévus au présent contrat de suivi peuvent être modifiés unilatéralement par DBO Expert inc. à chaque début d'année subséquente et ce, sans nécessité de préavis au Propriétaire. Toute modification de prix ne pourra représenter un montant supérieur aux indices des prix à la consommation majoré de 1,5 %.

ENTIÈRETÉ

Le Propriétaire reconnaît que le contenu du présent contrat de suivi et celui du Guide de l'utilisateur qu'il a reçu simultanément avec le présent contrat sont considérés comme formant un tout, et il s'engage à en respecter les termes et conditions.

RÉSILIATION

Ce contrat de suivi ainsi que la garantie du Système seront résiliés 30 jours après l'envoi d'un avis écrit advenant le défaut par le Propriétaire de respecter l'un ou l'autre des termes et modalités du présent contrat de suivi si le Propriétaire n'y remédie pas. L'avis devra énoncer le défaut reproché au Propriétaire.

AVIS

Tous les avis en vertu des présentes seront donnés par écrit et seront censés avoir été donnés 10 jours ouvrables suivant leur mise à la poste, aux adresses mentionnées au début des présentes ou à toute autre adresse que le Propriétaire pourra indiquer par écrit à DBO Expert inc. Tous les avis pourront aussi être envoyés par courriel mentionné au début des présentes à toute autre adresse courriel que le Propriétaire pourra indiquer par écrit à DBO Expert inc. avec accusé de réception. Dans cette alternative, le délai sera de 5 jours ouvrable plutôt que 10 jours ouvrables. Le délai de 5 jours ouvrables débutant au moment de la réception de l'accusé de réception.

ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties conviennent, pour toute réclamation extracontractuelle ou contractuelle ou poursuite judiciaire pour quelque motif se rapportant au Contrat ou à leurs relations, de choisir le district judiciaire de Saint-François, province de Québec, Canada, comme le lieu approprié pour l'audition de ces réclamations ou poursuites judiciaires à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut avoir juridiction sur un tel litige selon les prescriptions de la Loi.

DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Le présent contrat se termine le 15 mars suivant son entrée en vigueur. Si le Propriétaire n'est pas en défaut aux termes des présentes, il est renouvelé automatiquement d'année en année sur réception du paiement par DBO Expert inc.



TERMS AND CONDITIONS OF THE MONITORING CONTRACT

This contract is a maintenance contract as described in article 3.3 of the Regulation respecting waste water disposal systems for isolated dwellings by Quebec's ministère de l'Environnement (RLRQ, c. Q-2, r. 22) (hereinafter the "Regulation") for a secondary or advanced secondary Enviro))Septic, Advanced Enviro))Septic or System O)) wastewater treatment system (hereinafter the "System") manufactured by DBO Expert Inc., as required by article 3.3 of the Regulation. This Monitoring Contract becomes valid upon receipt of the signed contract as well as payment of the annual fees by the Owner of the System. Any sum payable to DBO Expert Inc. under this Monitoring Contract shall be paid in compliance with the annual billing policy applied by DBO Expert Inc. at the time of said payment. The Owner agrees that DBO Expert Inc.'s obligations under this Monitoring Contract be performed by a duly authorized representative of DBO Expert Inc.

OBLIGATIONS OF DBO EXPERT INC.

Main obligation: Maintain in force an annual Monitoring Contract, in accordance with the previously mentioned Regulation, provided said contract is in effect prior to March 15 of each year.

Secondary obligations:

- Provide remote technical assistance to the Owner of a System and respond remotely to all service calls from the Owner in a timely manner without additional fees.
- Keep a registry of information regarding your septic system and its annual inspections
- Maintain a 20-year limited warranty on the Enviro))Septic pipes.
- Complete a minimal annual maintenance so as to achieve the expected system performance, which consists of:
 - Checking the water levels in the piezometers
 - Adjusting the equalizers, if necessary
 - Performing a visual inspection of the site
 - Making appropriate recommendations to the Owner, if applicable
 - Transmitting the annual inspection report to the appropriate municipality

Moreover, DBO Expert Inc. commits to provide a remote diagnostic over the telephone. If required, a technician will go on-site for a complete diagnostic up to twice a year without additional charges for the duration of the Contract, unless otherwise noted. All further action following the diagnostic (technician, equipment, travel) is at the Owner's expense.

OBLIGATIONS OF THE OWNER

For the purpose of the present contract, the Owner agrees to the following :

- Keep this Monitoring Contract in effect by paying the invoice that will be sent to the email or mailing address indicated in the Owner's file by March 15 of every year;
- File a copy of said contract with the appropriate municipality;
- To use the System per the instructions presented in the Owner's Guide available on dboexpert.com;
- Ensure DBO Expert Inc. has access to the System, including its caps and covers, so that the annual inspection described above can be performed. Should the System not be accessible by vehicle, the Owner agrees to provide DBO Expert Inc. with the means to reach it and perform the inspection. Additional fees could apply if the System is not accessible at the moment of inspection;

Exclusions : The septic tank and its effluent filter, if applicable, are not included in the System O)) technology and, as such, are not subject to this Monitoring Contract.

ANNUAL FEES AND MODIFICATIONS

The annual fees mentioned in this Monitoring Contract may be unilaterally modified by DBO Expert Inc. without any prior notice. Price increases cannot be higher than the Consumer Price Index, plus 1.5%.

INTERRELATED DOCUMENTS

The Owner recognizes that the contents of this Monitoring Contract and of the Owner's Guide, which was provided at the same time, are considered a whole, and the Owner agrees to respect all the terms and conditions contained in these documents.

TERMINATION

This Monitoring Contract, as well as the System's warranty, will be terminated with 30 days written notice if the Owner fails to respect any of its terms and conditions, and fails to correct them. The notice shall specify the fault of the Owner.

NOTICE

All notices related to the present contract shall be provided in writing and shall be given 10 working days following their posting, to the addresses provided at the beginning of this Contract, or to any other address provided by the Owner in writing. All notices can also be sent by email to the address provided at the beginning of this Contract or to any other email address provided to DBO Expert Inc. in writing by the Owner, with read receipt. In this case, the delay will be of five working days rather than ten. The five-day delay shall begin upon receipt of the read receipt.

ELECTION OF RESIDENCE

The parties acknowledge that, for any extracontractual or contractual claim or any judicial proceeding for any reason related to this Contract or their relations, to choose the St-François judicial district, province of Quebec, Canada, as appropriate site to air these claims or judicial proceedings to the exclusion of any other judicial district that could claim jurisdiction on the claim for legal purposes.

DURATION AND RENEWAL

The current contract ends on the March 15 after it becomes valid. If the Owner is not in default of above terms and conditions, it is renewed automatically year over year upon receipt of payment by DBO Expert Inc.



Initials